



DECISION DU MAIRE N° DCS_04_04_26
Demande de subvention au titre de la DSIL 2026 –
Travaux de toiture école élémentaire 4 éléments,
Cantine Montalet et Relais Petite Enfance.

Mairie d'Issou
Canton de Limay
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et suivants,
Vu la délibération n° D_016_04_26 portant délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment son point n°26,

Considérant le dispositif de la DSIL renouvelé pour l'année 2026,
Considérant l'état des toitures de l'école élémentaire les 4 éléments, de la cantine scolaire Montalet et du Relais Petite Enfance,
Considérant l'engagement de la commune d'Issou dans la réalisation d'un programme permettant de réaliser des économies grâce à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
Considérant la volonté de la commune d'Issou de solliciter auprès de l'État des subventions au taux le plus élevé possible, pour les projets d'investissement au titre de la DSIL pour l'année 2026,

DÉCIDE :

Article 1 : De solliciter auprès de l'État, au taux le plus élevé possible, une subvention au titre du Fonds de Soutien pour l'Investissement public Local (DSIL) pour l'année 2026.

Article 2 : De rappeler qu'étant donné la dégradation avancée et les problèmes de fuites récurrentes sur les bâtiments de l'école élémentaire les 4 éléments, de la cantine scolaire Montalet et du Relais Petite Enfance, la réfection des toitures de cet ensemble bâtementaire a été prévue au budget primitif 2026.

Article 3 : De préciser que l'enveloppe des travaux de rénovation des toitures de l'école élémentaire les 4 éléments, de la cantine scolaire Montalet et du Relais Petite Enfance est estimée à 371 498€ HT, soit 445 797,60€TTC.

Article 4 : De souligner que le financement du projet est prévu en complément des fonds propres de la commune d'Issou, d'une part par l'appel à la DSIL 2026 et d'autre part par le fonds de concours GPS&O.

Article 5 : La présente décision sera notifiée au conseil municipal lors de la prochaine séance et transmise aux services compétents.

Issou, le 28 avril 2026

Décision publiée le : 30/04/2026



Le Maire,

Julien PETIT

